

**Présentation de la version V0 du référentiel HQE pour les salles multisports
CNOSF le 28 avril 2010
Discours du représentant du secrétariat d'Etat aux sports**

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'honorer de votre présence cette demi-journée de présentation des travaux de construction du référentiel Haute Qualité Environnementale destiné aux salles multisports.

Je tiens également à remercier le CNOSF, représenté par son vice-président M. Brun, de nous offrir l'opportunité de réunir ici, pour cet évènement, des représentants de maîtres d'ouvrage de construction d'équipements sportifs.

Merci aussi à l'association AIRES, l'association HQE et CERTIVEA pour l'organisation de cet évènement.

Je sais que j'ai face à moi un auditoire tout à fait conscient de l'enjeu du développement durable, qui est devenu en 2005 un fondement de valeur constitutionnelle pour la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, témoignage de la volonté de notre pays de progresser sur ce sujet.

Cette politique se concrétise par la tenue des « Grenelles de l'environnement » qui doivent créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Pour ce qui le concerne, le secrétariat d'Etat aux sports met tout en œuvre pour apporter une contribution à cet objectif. Son intention est d'amener ses partenaires, par une politique d'incitation et non de coercition, à agir en faveur du développement durable. Pour ce faire, il souhaite apporter des outils, des éléments de réflexion, à ses interlocuteurs dans le but faciliter l'adoption de mesures compatibles avec les orientations que nous nous sommes fixées. C'est dans cet esprit que, dès 2008, le ministère a demandé à l'association AIRES, dans le cadre de la convention qu'il conclut annuellement avec elle, d'entreprendre en liaison avec l'association HQE et la société CERTIVEA, l'élaboration de référentiel HQE pour les équipements sportifs.

Je rappelle que le référentiel HQE permet de réaliser des bâtiments sains et confortables dont les impacts sur l'environnement, évalués sur l'ensemble de leur cycle de vie, sont aussi favorables que possible.

Plusieurs référentiels HQE existent déjà pour les bâtiments du secteur résidentiel, du secteur tertiaire (bureaux, hôtels, établissements de santé, ...). Rien de spécifique n'était à la disposition des maîtres d'ouvrage soucieux de l'environnement et du développement durable pour la construction d'équipements sportifs, qui sont pourtant emblématiques de l'action de la collectivité auprès du grand public. Ce manque sera donc prochainement comblé avec la mise en place du référentiel HQE pour les salles multisports à l'automne prochain.

Nous avons pris l'option de proposer dans une première étape un référentiel pour les équipements sportifs les plus nombreux, et ce sont les salles multisports. Comme leur nom

l'indique, leurs usages sont multiples. Il a donc fallu concilier plusieurs usages sportifs, ayant chacun leur propre cahier des charges, avec les critères de la HQE. Ceci a évidemment rendu complexes les travaux d'élaboration du référentiel, d'où un retard par rapport à un calendrier initial qui prévoyait une version 1 à la fin de 2009, voire au début 2010. Nous avons également entrepris la réalisation d'un référentiel HQE pour les centres aquatiques et piscines, à l'horizon 2011.

Je précise que le référentiel est destiné à être à la disposition de tous les maîtres d'ouvrage désireux de réaliser des constructions avec une empreinte environnementale la plus réduite possible. Les maîtres d'ouvrage doivent rester libres de demander une certification de leur réalisation. Il n'est pas prévu d'imposer une obligation.

De même, la certification n'est pas une condition pour l'obtention d'une subvention d'équipement du CNDS. Je répète que les mesures prises par le secrétariat d'Etat aux sports en matière d'environnement sont avant tout incitatives et non coercitives.

Je veux saluer le travail complexe mais fructueux accompli par l'association HQE, CERTIVEA, et l'association AIRES, exercice que le secrétariat d'Etat aux sports n'a pas hésité à financer, pour une grande part, par l'intermédiaire du CNDS. Et je dois préciser que le ministère chargé de l'environnement a également participé au financement de ces travaux. Le ministère doit aussi souligner l'implication du CNOSF dans cet exercice. J'ai pu mesurer lors des travaux combien le mouvement sportif s'investit sur le sujet, et j'ai même été agréablement surpris par l'avancée de la réflexion de certaines fédérations sportives sur le sujet en matière de conception des équipements sportifs.

Je profite de l'occasion de votre présence pour signaler que la direction des sports vient de publier un guide pour l'élaboration de schémas d'équipements sportifs à l'intention des maîtres d'ouvrage et de tous les acteurs de la politique d'équipements sportifs. Ce guide est téléchargeable sur le site Internet du ministère de la santé et des sports, et sera tout prochainement diffusé sur support papier.

Afin d'aller plus loin encore ces prochains mois dans la prise en compte du développement durable et avant de laisser la parole au représentant de l'association AIRES, je vous informe de la journée nationale de lancement des premières Assises du sport et du développement durable, jeudi 20 mai à Paris. Ces Assises définiront au cours de l'année 2010 une stratégie partagée pour un développement durable du sport et donneront l'occasion aux acteurs concernés de confronter leurs points de vue dans des domaines tels que celui des équipements sportifs et de l'aménagement durable des territoires. Organisé par le Secrétariat d'Etat aux sports et le Comité national olympique et sportif français, le débat se poursuivra sous la forme d'Assises interrégionales échelonnées jusqu'en octobre et à laquelle je vous invite dès à présent à participer.

Merci de votre attention.